

SUISSE : des avocats pour animaux bientôt institués ?

Le 7 mars 2010, les électeurs suisses se prononceront sur une question pour le moins inhabituelle : « Faut-il obliger chaque canton suisse à instituer un avocat pour les animaux ? ».

Le débat fait rage dans la presse helvète. Et en réalité bien plus loin. Cependant, peu de personnes comprennent les enjeux réels qui se cachent derrière cette question : humanisme contre véganisme.

Pour la philosophie véganienne, l'Animal est l'égal de l'Homme et à ce titre, il a les mêmes droits, y compris le droit à la vie.

Si on suit cette logique, l'Animal est, comme l'Homme, un sujet de droits et donc il peut voir ses droits défendus en justice par un avocat ou une association.

En Suisse, le code civil reconnaît que les animaux ne sont pas des choses, mais il ne les reconnaît pas encore comme des personnes.

Comment y parvenir ? Très simple : si les animaux ont des avocats pour défendre leurs droits, ils deviennent de fait des personnes juridiques, des sujets de droits.

Et voilà comment par un moyen détourné « politiquement correct », les végétariens arrivent en douceur à faire passer ce qu'ils voulaient.

Bien évidemment, si les conséquences réelles avaient été expliquées, les citoyens auraient compris les dangers.

Aussi la plupart de ceux qui soutiennent ce projet se sont bien gardés de présenter les conséquences réelles. Le prétexte avancé est donc que l'avocat aura un rôle dissuasif. Un peu gros non ? Mais il paraît que plus c'est gros, plus ça passe.

En réalité, cette demande de pouvoir représenter les droits des animaux en justice n'est pas nouvelle.

En France aussi, des associations de protection des animaux à buts végétariens ont demandé à ce que l'animal puisse attaquer en justice son propriétaire si celui-ci ne respecte pas son « bien-être ». Quand on sait que l'Académie vétérinaire de France elle-même considère que le bien-être est un terme subjectif et qu'il n'est pas susceptible d'être défini scientifiquement, on peut comprendre à quelles dérives cela pourrait mener.

Il serait tout à fait possible pour des associations à buts végétariens de harceler les particuliers, éleveurs de loisirs.

En effet, si vous êtes attaqués en justice, il faut se défendre en prenant un avocat.

Même si vous gagnez, le traumatisme d'être attaqué en justice et sali verbalement, reste. Par ailleurs, il faut payer votre avocat et cela coûte parfois très cher.

Si vous ne prenez pas d'avocats, vous perdez, car en face les végétariens en ont des spécialisés, donc redoutables. Et leurs associations se remplissent les caisses de dommages et intérêts.

Le but est toujours le même : décourager l'élevage de loisirs par tous les moyens et s'opposer à la domestication des animaux, assimilée par les végétariens idéologiques à de l'esclavage.

Voilà une occasion en or.

Le Peuple suisse n'y verra-t-il que du feu ?

En tout cas, pour une fois, des hommes et femmes politiques se sont montrés courageux en osant affronter le politiquement correct et ont prévenu des conséquences.

La Ministre de l'économie, Doris Leuthard, a souligné que cette initiative était inutile puisqu'un service spécialisé dans la protection des animaux était déjà chargé de poursuivre pénalement les infractions intentionnelles à la loi et la Ministre a estimé qu'il est plus efficace de mettre l'accent sur l'information et la prévention de la maltraitance.

Exactement ce que fait tous les jours la fédération ProNaturA France en donnant aux débutants et aux passionnés d'animaux toutes les informations nécessaires pour bien loger, bien nourrir et bien comprendre leurs animaux. (En résumé, c'est donner à l'Homme les moyens de s'améliorer. C'est cela l'Humanisme. Car l'Homme, au sommet de la chaîne alimentaire a des devoirs et des responsabilités.)

Quant aux sévices et actes de cruauté, c'est le Parquet qui s'en occupe.

Vouloir instituer un avocat pour défendre le bien être est donc un faux prétexte.

Une dernière preuve pour les sceptiques : un ami zurichois me relate ce qui suit:

"Dans le canton de Zurich, il y a déjà un avocat des animaux. La semaine dernière, il a dénoncé un pêcheur. Tout cela parce que ce dernier relatait dans un journal local combien de temps il avait dû lutter avec un brochet d'un 1,20 mètre de longueur avant de l'avoir mort dans son bateau."

A vec un avocat de ce genre par canton, le harcèlement judiciaire pourrait être permanent. « L'avocat des animaux est donc bien le moyen de faire basculer la société vers le véganisme et le végétarisme idéologique. ».

Réponse à la question le 7 mars.

Jean-Claude PERIQUET